

# Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2019-2020

Dans le cadre de la mise en place du présent plan de lutte, il est expressément nommé pour les élèves, mais toutes personnes travaillant au sein de l'école a le droit d'être dans un milieu sain et sécuritaire. Les acteurs du comité ont à cœur d'assurer des interventions positives favorisant le « vivre ensemble ». Ces mêmes acteurs, agissent en cohérence avec les encadrements légaux quant à l'application des mesures suite à de possibles situations d'intimidation et/ou de violence.

Le terme **victime** est employé pour désigner un élève ou un membre du personnel de l'équipe-école.

## Analyse de la situation (portrait-école)

- L'école secondaire Augustin-Norbert-Morin compte 1093 élèves.

\*Une analyse comparative s'effectuera à la fin de l'année pour établir un comparatif suite au nouvel outil « Le Profileur ».

### Nos priorités :

#### Maintenir

- Agir comme modèle de référence pour la bienveillance dans l'école (plans de leçon, attentes comportementales SCooP...);
- Intervenir en amont des situations potentiellement violentes (dénonciation, ateliers, contrat de PAIX, intervention en sous-groupe, ...);
- Maintenir les actions pour contrer la violence verbale (gestion des écarts de conduite, SCooP);

#### À développer

- Mettre de l'avant de nouvelles actions pour contrer la cyberintimidation (tournée de classe par l'agent Buda, ateliers, partage de bons coups sur la page Facebook de l'école)

### Objectifs pour l'année 2019-2020 :

- Maintenir le nombre d'activités qui encourage la collaboration et le vivre-ensemble;
- Instaurer une tradition à certains moments de l'année pour faire des activités bienveillantes;
- Diminuer le nombre de situations de violence verbale et de cyberintimidation chez les élèves d'ici le 30 juin 2020.

Collaboration école-parents	Modalités pour signaler	Mesures de confidentialité
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépliant explicatif destiné aux parents, disponible en ligne, concernant le plan de lutte, la distinction entre un conflit et une situation d'intimidation.</li> <li>- Plan de lutte détaillé mis à la disponibilité des parents sur le site internet de l'école.</li> <li>- Élaboration d'un plan d'action avec le parent dans toutes situations impliquant de l'intimidation.</li> </ul>	<p>Signalement officiel verbal ou écrit à l'éducateur spécialisé du niveau de l'élève.</p>	<p>Les signalements sont encadrés par nos mesures de confidentialité.</p>
Actions à prendre/ protocole	Mesures de soutien et d'encadrement	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervention immédiate de tout adulte de l'école témoin d'une situation de violence/intimidation.</li> <li>- Interventions attendues selon les 5 étapes suivantes: <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Demander à l'auteur de mettre fin immédiatement au comportement</li> <li>2. Nommer le comportement inacceptable</li> <li>3. Nommer le comportement de remplacement attendu</li> <li>4. Poser des questions à la victime en privé (état, fréquence, etc.)</li> <li>5. Transmettre l'information à la personne responsable du plan de lutte en complétant la fiche de signalement</li> </ol> </li> <li>-L'éducateur spécialisé (TES) du niveau : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontre le(s) auteur(s), la (les) victime(s) et le(s) témoin(s) pour faire une évaluation de la situation;</li> <li>- Effectue ses interventions auprès de(s) auteur(s), de la (les) victime(s) et de(s) témoin(s) ;</li> <li>- Communique avec les parents des élèves impliqués;</li> <li>- Informe la direction;</li> <li>- Consigne l'évènement et ses interventions au Profileur.</li> </ul> </li> <li>- Signature de l'élève d'un contrat PAIX.</li> <li>- Doubler le nombre d'encouragement au quotidien pour chaque intervention.</li> <li>- S'assurer du bon fonctionnement du système de renforcement SCooP.</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Victime :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'assurer que l'élève évolue dans un milieu sécuritaire.</li> <li>- S'assurer qu'il retrouve un sentiment de confiance en lui et envers les adultes de l'école et ses pairs.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Auteur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser une prise de conscience sur les actes inadéquats posés et sur l'impact que cela peut engendrer chez les autres.</li> <li>- Soutenir l'élève dans la recherche de solutions et l'apprentissage des comportements attendus pour éviter les récidives.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Témoins :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser leur sentiment de sécurité dans l'école</li> <li>- Accompagner les témoins pour la recherche de solutions dans une future situation similaire</li> </ul>	
Sanctions disciplinaires	Suivis	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- En ayant en tête la politique tolérance zéro sur la violence à l'école, et, en tenant compte de la gravité, la durée, la fréquence, la dangerosité et l'impact sur la ou les victimes, la direction de l'école décidera des mesures disciplinaires qui s'appliqueront (contrat, suspensions interne ou externe, plainte policière, etc.).</li> <li>- La direction remplira le formulaire SPI prévu à cet effet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suite à une intervention pour une situation d'intimidation, un suivi de type 2-1-1 (rencontre 2 jours, 1 semaine et 1 mois après l'évènement) avec le(s) auteur(s), la (les) victime(s) et le(s) témoin(s)</li> <li>- S'il-y-a persistance ou récurrence d'actes d'intimidation/violence : intensification du suivi, implication des partenaires externes, équipe sectorielle, élaboration d'un plan d'intervention et sanctions disciplinaires ou légales.</li> </ul>	
<p><b>Membres du comité plan de lutte :</b> Vicky Cloutier (dir. adjointe), Sylvie Couillard (enseignante), Mélanie Desjardins (psychoéducatrice), Julien Gauthier (enseignant), Dominique Lapointe-Petit (éducatrice), Lauri-Ann Bélanger (éducatrice), Katryne Marcil (éducatrice), Josée Parent (technicienne en loisirs), Angelina Beaudoin (sec. 5), Charlie Chrétien (Pré-DEP).</p>		

